

Département
De Vaucluse

Ville de



ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

SEANCE

27 septembre 2023

OBJET :

Désignation du
secrétaire de séance

RAPPORTEUR :

Le Maire

N°

2023-09-00

PJ :

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Municipaux : 18

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Christian GUICHARD – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Line PIGHINI – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 11

Serge BERNABÉ représenté par Christian GUICHARD
Fanny JUSTINESY-GAMBARARA représentée par Guy MOUREAU
Régis PHALY représenté par Aurore CHANTY
Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI représentée par Josette PULITI
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée Jean-Luc BARCELLI
Sabah BOULMAIZ représentée par Alain MAGGI
Audrey TRALONGO représentée par Marjorie BARRE
Marion PAPADOPOULOS représentée Anthony GIACOMONI
Aurélié NOUGIER représentée par Corinne CRISTOFARO
Jennifer MACIA représentée par Patrick MOUTTE
Denis DUCHENE représenté par Jean-Philippe TESTUD

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Josette PULITI pour assurer les fonctions de secrétaire de Séance.

**Après avoir oui l'exposé,
Et en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Josette PULITI en tant que secrétaire de séance du 27 septembre 2023

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

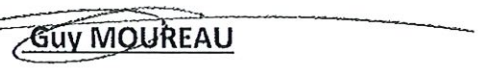
La secrétaire de séance,

Josette PULITI




Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 04/10/2023
Après dépôt en Préfecture le : 03/10/2023
Après publication ou notification le : 06/10/2023
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20231003-03-10-23DELIB00-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023